



# Groupe de travail : « FORMATION : AVC et perte d'autonomie à destination des SAP »

## Contexte :

- Mise en place d'un module original d'une journée à destination des salariés des Services à la Personne à domicile
- Participe à l'objectif de retour et maintien à domicile des patients
- Premières sessions sous forme expérimentale fin 2015/2016 à Nîmes, depuis formation en routine dupliquées dans le Gard et l'Hérault
- 100 personnes formées pour plus de 25 structures
- Socle du contenu pédagogique établi par l'ARS et des personnels qualifiés :
  - Qu'est-ce qu'un AVC ?
  - Quelles sont les principales séquelles de l'AVC ?
  - La communication avec un patient victime d'un AVC
  - Exercices pratiques sur le patient. Que faut-il faire, ne pas faire au quotidien par rapport à la personne et son environnement

## A SUIVRE :

**En 2018:** poursuite des formations sur un territoire ex-MP (contact pris à cet effet avec l'ARS en octobre 2017)

**A terme (2019) :** arriver à une session pérenne, standardisée et l'inscrire sur le catalogue national des formations collectives à destination des SAP